



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260320-022\_2026-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUSTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Le Maire,  
Jérôme Roberteau

*République Française*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 13
- > votants : 16

Réf. : 022/2026

### OBJET :

### ELECTION DES ADJOINTS

Le vingt mars deux mille vingt-six à 14h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 16 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU, Maire

**PRÉSENTS** : Mme BORDESSOULES Ana, M. CHAMPAGNE Jean-Christophe, M. DUMOULY Gérald, M. GORGEOT Jonathan, M. LANDRY Didier, M. LOPES Nathalie, M. LUBERT Francis, M. NOUVEAU Clément, M. PICAUD Stéphane, M. ROBERTEAU Jérôme, Mme ROBERTEAU Marie-Danièle, Mme TERRIEN Marie-José, Mme VALENTE DE MATOS Camille.

**ABSENTS** : Mme DELBOS Barbara (procuration donnée à Mme LOPES Nathalie), Mme GOUJON Joëlle (procuration donnée à Mme VALENTE DE MATOS Camille), Mme MARIE VASSEUR Aline (procuration donné à M. LANDRY Didier), Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

### *Le Conseil Municipal,*

- Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
- « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
- Vu la délibération n° 021-2026 en date du 20 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints, qui fixe à 5 le nombre d'Adjoints au Maire.

### ***Procède à l'élection des Adjoints au Maire de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES.***

- scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste présentée : Liste 1 menée par Madame VALENTE DE MATOS Camille

- VALENTE DE MATOS Camille – 1<sup>er</sup> adjoint
- LANDRY Didier – 2<sup>ème</sup> adjoint
- TERRIEN Marie-José – 3<sup>ème</sup> adjoint
- DUMOULY Gérald – 4<sup>ème</sup> adjoint
- ROBERTEAU Marie-Danièle – 5<sup>ème</sup> adjoint



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260320-022\_2026-DE

Le Maire,  
Jérôme Roberteau

Un bureau est constitué, composé de

- Président – Jérôme ROBERTEAU
- Assesseurs – Stéphane PICAUD et Didier LANDRY
- Secrétaire – Camille VALENTE DE MATOS

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	16
Nombre de suffrages blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

**Résultat du vote :** Liste 1 menée par Madame VALENT DE MATOS Camille : 16 Voix.

**Sont élus et proclamés Adjointes au Maire :**

- VALENTE DE MATOS Camille – 1<sup>er</sup> adjoint
- LANDRY Didier – 2<sup>ème</sup> adjoint
- TERRIEN Marie-José – 3<sup>ème</sup> adjoint
- DUMOULY Gérald – 4<sup>ème</sup> adjoint
- ROBERTEAU Marie-Danièle – 5<sup>ème</sup> adjoint

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 23 mars 2026.

Le Maire,

**Jérôme ROBERTEAU**